Image not found or type unknown

Appel jugement non lieu de mise sous tutelle

Par **montivier**, le **19/11/2013** à **14:02**

Un fils a demandé la mise sous tutelle de sa mère, sa soeur est intervenue volontairement. Un jugement de non lieu de mise sous tutelle a été rendu, le requérant principal (fils) n'a pas fait appel, mais sa soeur intervenante l'a fait. L'appel est-il recevable ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés